

**ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS
D'INTERCOMMUNALITE DU PAS-DE-CALAIS**
Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
39 RUE D'AMIENS
62000 ARRAS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DU PAS-DE-CALAIS

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
39 RUE D'AMIENS
62000 ARRAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DU PAS-DE-CALAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DU PAS-DE-CALAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les effets du changement de méthode comptable relatif à l'application, pour le premier exercice, du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à WASQUEHAL, le 22 septembre 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO NORD AUDIT

Hubert LEPERS

Signé par Hubert Lepers
Le 22 sept. 2026

In Extenso doc_qQL
signature électronique bx_www.Uly4gKyb5

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)	- €	- €	- €	- €
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	16 975,00 €	15 291,16 €	1 683,84 €	3 969,25 €
Frais de développement	- €	- €	- €	- €
Donations temporaires d'usufruit	- €	- €	- €	- €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	16 975,00 €	15 291,16 €	1 683,84 €	3 969,25 €
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles :	12 627,18 €	12 627,18 €	- €	- €
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	- €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations corporelles	12 627,18 €	12 627,18 €	- €	- €
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières :	141 801,00 €	- €	141 801,00 €	141 801,00 €
Participations	800,00 €	- €	800,00 €	800,00 €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	140 700,00 €	- €	140 700,00 €	140 700,00 €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations financières	301,00 €	- €	301,00 €	301,00 €
Total I	178 403,18 €	27 918,34 €	148 484,84 €	145 770,25 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	- €	- €	- €	- €
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 120,00 €	69,00 €	3 051,00 €	2 931,00 €
Créances reçues par legs ou donations	- €	- €	- €	- €
Autres créances	- €	- €	- €	- €
Charges constatées d'avance	30 072,24 €	- €	30 072,24 €	33 609,62 €
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	- €	- €	- €	- €
Disponibilités	654 962,11 €	- €	654 962,11 €	664 497,17 €
Total II	688 154,35 €	69,00 €	688 085,35 €	701 037,79 €
Frais d'émission des emprunts (IV)	- €	- €	- €	- €
Primes de remboursement des emprunts (V)	- €	- €	- €	- €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	- €	- €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + IV + V + VI)	859 657,53 €	27 987,34 €	831 670,19 €	846 808,04 €

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :		- €
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		- €
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :	157 820,81 €	157 820,81 €
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	157 820,81 €	157 820,81 €
Report à nouveau	607 589,99 €	650 634,96 €
Excédent ou déficit de l'exercice	20 991,81 €	43 044,97 €
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	744 418,99 €	765 410,80 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		- €
Fonds reportés liés aux legs ou donations		- €
Fonds dédiés		- €
Total II	- €	- €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		- €
Emprunts et dettes financières diverses		- €
Instruments financiers à terme		- €
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	38 201,26 €	46 642,52 €
Dettes des legs ou donations		- €
Dettes fiscales et sociales	12 242,30 €	8 216,40 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		- €
Autres dettes	5 531,03 €	2 057,00 €
Produits constatés d'avance	31 176,61 €	24 481,32 €
Total IV	87 151,20 €	81 397,24 €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	831 570,19 €	846 808,04 €

COMPTE DE RESULTAT 2025	Exercice 12/2025	Exercice 12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	397 616,47 €	396 617,63 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	112 151,74 €	123 325,59 €
Concours publics et subventions d'exploitation	- €	34 000,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	- €	
Contributions financières	112 151,74 €	89 325,59 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 365,30 €	6 190,74 €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		638,00 €
Autres produits	1 364,27 €	124,09 €
Total I	515 497,78 €	526 896,05 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	448 288,09 €	477 311,53 €
Aides financières	- €	638,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	34,26 €	28,14 €
Salaires	68 276,85 €	68 980,13 €
Cotisations sociales	25 154,28 €	23 368,71 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 285,41 €	5 236,23 €
Dotations aux provisions	- €	4 296,30 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	1 691,17 €	2 017,98 €
Total II	545 730,06 €	581 877,02 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	30 232,28 €	54 980,97 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	10 113,47 €	12 711,00 €
Reprises sur dépréciations et provisions	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits des immobilisations financières cédées	- €	- €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total III	10 113,47 €	12 711,00 €

COMPTE DE RESULTAT 2025	Exercice 12/2025	Exercice 12/2024
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilées	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	- €	- €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	10 113,47 €	12 711,00 €
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	- €	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	- €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	873,00 €	775,00 €
Total des produits (I + III + V)	525 611,25 €	539 607,05 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	546 603,06 €	582 652,02 €
EXCEDENT OU DÉFICIT	20 991,81 €	43 044,97 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de **831 570,19 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de compte, dont le total est de **525 611,25 euros** et dégageant un déficit de **20 991,81 euros**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I. Présentation de l'Association :

a) Objet de l'Association :

L'AMF62, Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif loi 1901.

Créée en 1947, l'association a pour but :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leur coopération, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et la population.
- de promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes.
- d'accompagner le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes.
- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation dans tous les domaines qui touchent à l'accomplissement de leur mission avec l'aide des organismes administratifs et socio-économiques compétents afin de leur donner tous les moyens de répondre à leurs obligations.
- d'assurer leur protection matérielle et morale d'amitié entre tous les maires du département et également du territoire national ayant subi une catastrophe naturelle exceptionnelle.
- de représenter les Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auprès des administrations et institutions locales et nationales.
- d'intégrer la Fédération Régionale des Présidents d'Associations de Maires des Hauts de France (Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Oise et Somme)

1-2- Le périmètre de l'association :

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais regroupe 876 maires et 19 Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

1-3- Les moyens mis en œuvre par l'association :

Conformément à son objet social, l'association est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions notamment par :

- les cotisations des communes et des intercommunalités,
- les subventions du Département, des communes, des établissements publics ainsi que des partenaires,

II. Evénements significatifs de l'exercice :

2-1 - Evénements postérieurs à la clôture :

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis début 2021 une hausse significative et continue du prix notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant. Cette hausse, qui a nécessairement des impacts sur le coût de nos fluides (charges locatives) et sur les salaires, et en réponse à laquelle l'association étudie les possibilités de répercussion sur ses propres prix de vente, s'est encore accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022.

Eu égard à la situation de l'Association et des fonds propres à la date de l'arrêté des comptes, l'Association estime que la continuité de son exploitation en 2027 n'est pas compromise.

III. Règles et méthodes comptables :

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2025 sont établis en euros suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué le nouveau plan comptable des associations, rendu obligatoire pour les exercices ouverts à compter de cette date.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3-1- Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 a modifié le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

L'Exercice 2025 marque l'application obligatoire du nouveau plan comptable des associations. Ce changement réglementaire constitue une dérogation justifiée au principe de permanence des méthodes ;

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent n'ont pas été modifiés.

L'application du nouveau plan comptable n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice mais uniquement sur la présentation des comptes.

Le changement de réglementation se traduit par :

- Les avantages en nature, qui étaient enregistrés en transfert de charges (compte 791) au titre de l'exercice 2024, sont désormais comptabilisés en charges de personnel (compte 6419). Le montant s'élève à 4 011,12 € au titre de l'exercice 2025, contre 4 011,12 € en 2024.
- Les refacturations de frais, qui étaient enregistrées en transfert de charges (compte 791) au titre de l'exercice 2024, sont désormais comptabilisées en diminution des charges concernées (compte 625120). Le montant s'élève à 442,48 € en 2025, contre 454,99 € en 2024.
- Les créances irrécouvrables, qui étaient enregistrées en charges exceptionnelles (compte 6714) au titre de l'exercice 2024, sont désormais comptabilisées en pertes sur créances irrécouvrables (compte 654). Le montant s'élève à 1 366,25 € en 2025, contre 1 802,63 € en 2024.

3-2 - Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Matériel de Bureau et Informatique :	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Mobilier	3 ans
Site Internet	5 ans
Logiciels	2 ans

3-3 – Comptabilisation des cotisations :

Le fait générateur des cotisations, adopté par l'association, est l'émission d'un appel à cotisation, comme le prévoit le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

3-4- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3-5- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés :

(Articles 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006)

La rémunération n'est pas indiquée car elle conduirait indirectement à communiquer une information individuelle à caractère confidentiel.

3-6- Honoraires du Commissaire aux Comptes :

- Mission de certification :	6 930 € TTC
- Autres	Néant

3-7- Immobilisations financières :

L'Association a procédé à l'acquisition de 6 683 parts sociales de la Caisse d'Epargne en début d'année 2016, 100 parts sociales en 2018, 91 parts sociales en 2020, 161 parts en 2023 pour un montant global de 140 700 Euros soit 20 Euros la part sociale.

Ce placement est comptabilisé en immobilisations financières.

IV. État de l'Actif Immobilisé :



N° 10169 * 22
Formulaire n° 10169 (article 53
A du Code général des impôts)

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas retourner le document des administrations)*

Désignation de l'entreprise		Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2025		Néant ☐		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Créances à recevoir et autres immobilisations à recevoir de l'exercice	Acquisitions, créances, autres immobilisations de l'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	16 975	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9	IJ	JK	KL
		Sur sol d'autrui	MI	KM	KN	KO
		Installations générales, agencement et aménagement des constructions	MP	KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MS	KT	KU	
		Installations générales, agencement, aménagement d'ouvrages	MT	KV	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	12 627	LC	LD
		Emballages récupérables et divers	LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	IJ
	Avances et acomptes	IK		IL	IM	
	TOTAL III	LN	12 627	LO	IP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	OG		OM	ON
		Autres participations	SU	800	SV	OW
Autres titres immobilisés		IP	140 700	IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	301	IU	IV	
TOTAL IV		LQ	141 801	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		QG	171 403	QH	QJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par rattachement de poste à poste	par cession à des tiers ou autres non inscrits au bilan ou autres	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	16 975	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	R	MD	ME	MF
		Sur sol, agencement et aménagement des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
		Installations générales, agencement, aménagement d'ouvrages	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	12 627
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	12 627	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	OU	OV	OW
		Autres participations	IQ	OX	OY	800
Autres titres immobilisés		II	EB	EC	140 700	
Prêts et autres immobilisations financières		IE	EF	EG	301	
TOTAL IV		IS	NJ	NK	141 801	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		IH	OK	OL	171 403	

V. État des amortissements :



N° 10172 * 23

Formulaire d'annexe (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise : Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2025 Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	FE 13 006	FF 2 285	FG	PH 15 291
Terrains		FI	HJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	FM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	FR	PS	PT	FU
	Int. générale, agencement et aménagement des constructions	FV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Int. générale, agencement, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 12 627	QM	QN	QO 12 627
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 12 627	QV	QW	QX 12 627
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN 25 633	YP 2 285	YQ	YR 27 918

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	Y9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	N9	N10	N11	N12	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Int. gène, agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Int. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Int. gène, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des amortissements (NP + NQ + NR)	NW		Total général des amortissements (NS + NT + NU)	NY	Total général des amortissements (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2055-SD - SANC-DGFIP - Octobre 2017

VI. Tableau des Variations des fonds propres :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Réserves	157 820,81	-	-	-	157 820,81
Report à nouveau	650 634,96	(43 044,97)	-	-	607 589,99
Excédent ou déficit de l'exercice	- 43 044,97	43 044,97	(20 991,81)	-	(20 991,81)
Situation nette	765 410,80	-	(20 991,81)	-	744 418,99
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	765 410,80	-	(20 991,81)	-	744 418,99

VII. État des provisions :

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentations - dotation	Diminutions - reprise	A la clôture
Provisions pour dépréciation	4 434,30 €	- €	4 365,30 €	69,00 €
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Total	4 434,30 €	- €	4 365,30 €	69,00 €

VIII. État des échéances des créances et des dettes :

a. Etat des échéances des créances :

Etat des créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	301,00 €		301,00 €
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 120,00 €	3 051,00 €	6 171,00 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- TVA			
- Autres impôts, taxes, versement			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	30 072,24 €	30 072,24 €	
TOTAL GENERAL	33 493,24 €	33 123,24 €	6 472,00 €
Montant des prêts accordés en cours			
Remboursement obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

b. Etat des échéances des dettes :

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits			
- à un an maximum à l'origine			
- à plus d'un an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	38 201,26 €	38 201,26 €	
Personnel et comptes rattachés	6 323,00 €	6 323,00 €	
Sécurité Sociale et organismes sociaux	4 873,04 €	4 873,04 €	
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	775,00 €	775,00 €	
- TVA			
- Obligations cautionnées			
- Autres impôts, taxes et assimilés	271,26 €	271,26 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	5 531,03 €	5 531,03 €	
Produits constatés d'avance	31 176,61 €	31 176,61 €	
TOTAL GENERAL	87 151,20 €	87 151,20 €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			

IX. Informations et commentaires sur :

a. Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues	16 000,00 euros
Personnel prov congés payés	6 323,00 euros
Charges sociales sur Congés Payés	2 062,00 euros
Etat Charges à payer	75,26 euros

b. Produits à recevoir

Intérêts courus parts sociales Caisse d'Epargne (compte 51880000)	3 306,45 euros
---	----------------

c. Charges constatées d'avance d'exploitation 30 072,24 euros

Fournisseur	Intitulé	Montant
Dropbox	Location Serveur	1,97 €
Microsoft	Logiciel Microsoft en ligne	20,80 €
Pitney Bowes	Location entretien mise sous pli	96,06 €
Moniteur (La Gazette des Communes)	Abt La Gazette des Communes	223,15 €
OVH	Compte Exchange	30,64 €
SAGE	Abt Sage Compta	217,44 €
SAGE	Abt Sage One Paie	194,74 €
OVH	Compte Exchange	14,17 €
Moniteur (Le courrier des Maires)	Abt le Courrier des Maires et des élus locaux	123,70 €
Groupama	Assurance 3008	230,46 €
La Gazette Nord Pas-de-Calais	Abt Revue La Gazette 59/62	24 426,61 €
Innovortex	Hébergement Maintenance Logiciel AMF	987,81 €
OVH	Hébergement site et nom de domaine	89,63 €
Pitney Bowes	Location Pack Relay	232,58 €
Mutualease (Rex)	Location PC LENOVO	14,11 €
CANVA	Abt Log Création	91,61 €
BNP PARIS BAS(Rex Rotary)	Location Maintenance PC	290,48 €
Imprimerie Brunehaut	Impression Carte de vœux 2026	796,80 €
SMACL	Assurance	590,97 €
Mutualease (Rex)	Location PC LENOVO	79,60 €
Orange	Abt iPad,	6,11 €
La Gazette Médias	Agenda 2026	1 312,80 €
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		30 072,24 €

d. Produits constatés d'avance d'exploitation 31 176,61 euros

Client	Intitulé	Montant
La Gazette 59/62	Retour sur participation AMF62	24 426,61 €
ENEDIS	Contributions financières 25-26 Partenariat	2 250,00 €
GRDF	Contributions financières 25-26 Partenariat	2 250,00 €
LA POSTE	Contributions financières 25-26 Partenariat	2 250,00 €
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		31 176,61 €

X. Détail du portefeuille VMP au 31/12/2025 :

Néant

XI. Détail des charges exceptionnelles :

Néant

XII. Détail des produits exceptionnelles :

Néant

XIII. Information relative à l'effectif :

Catégories	Personnel Salarié
Cadre	0
Employé	2
TOTAL	2